

**ATELIER DE VULGARISATION
DES PROCÉDURES DE PASSATION
DES MARCHÉS PUBLICS**



**MINISTRE
DU BUDGET**

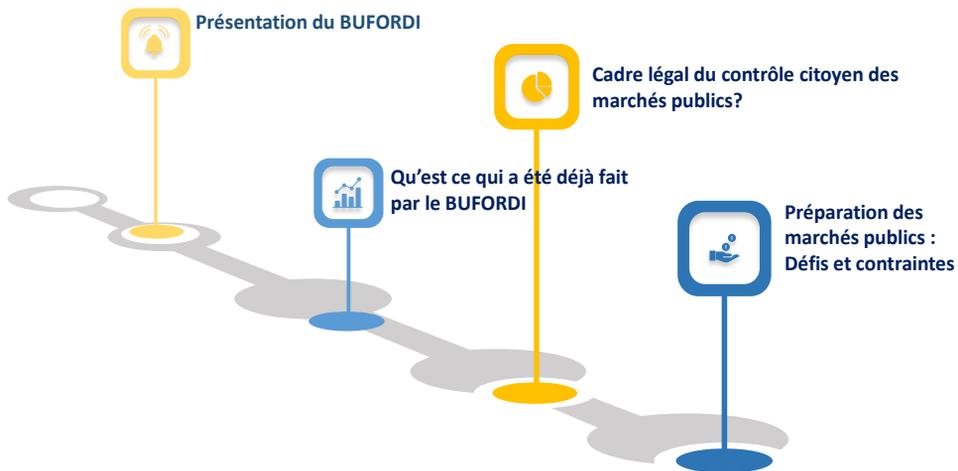
Travail du BUFORDI dans le secteur des Marchés Publics

Par

Bob NGUTU MUHEMA
Cadre de la société civile

1

POINTS À DÉVELOPPER



2

Point 1: PRESENTATION DU BUFORDI

1

Présentation du BUFORDI

- ONG Créée en 2010, selon la loi n°004/2001 du 20 Juillet 2001, Portant Dispositions Générales applicables aux Associations sans but lucratif et aux Etablissements d'Utilité Publique
- Personnalité Juridique n°647/CAB/MIN/J&DH/2014 du 30/07/2014
- Présence dans 6 provinces à travers des groupes de travail (20 ONG dans chaque province)

2

Objectifs:

- Mener les études socio-économiques
- Plaidoyer pour la transparence des finances publiques, singulièrement dans le domaine des marchés publics

3

Point 2 : FONDEMENT DU CONTRÔLE CITOYEN DES MARCHES PUBLICS?

La Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789

- Dispose que la société a le droit de demander le compte à tout agent public de son administration (art 15)

La Convention des Nations Unies de lutte contre la corruption

- Dispose que chaque Etat Partie prend des mesures appropriées, dans la limite de ses moyens et conformément aux principes fondamentaux de son droit, pour favoriser la participation active des personnes et groupes n'appartenant pas au secteur public... (Art. 13)

La charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance

- Stipule que les Etats parties favorisent l'établissement de partenariats solides et du dialogue entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé (art. 28)

La Constitution de la RDC du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour

- dispose, entre autres, que : Toute personne a droit à l'information (art. 24, alinéa 1)

4

POINT 3 : CE QUI A ÉTÉ DÉJÀ FAIT PAR LE BUFORDI

1

☐ Renforcement des capacités des Acteurs Non Etatiques (ONG...)

- Guide pratique du contrôle citoyen des marchés publics (Appui OSISA, PNUD)
- Note citoyenne
- Formation des Acteurs de la Société Civile dans 6 provinces
- 120 ONG implantées dans 6 provinces de la République

2

☐ Contrôle citoyen

- Etude sur l'implantation du système de marchés publics dans 6 provinces
- Etude sur la construction des écoles dans le cadre du PRRIS
- Etude sur la construction des Centres de Santé et Hôpitaux Généraux de Référence
- Etude sur l'acquisition des Kits électoraux et la machine à voté
- Plusieurs correspondances adressées à Son Excellence Monsieur le PM

3

Plaidoyer

- Lettre adressée à Son Excellence Monsieur le PM en 2014, 2016 et 2021 demandant l'implantation de l'ARMP
- Lettre adressée à l'ARMP demandant le contrôle à posteriori de PRIS, PEES
- Lettre demandant au BCECO d'intégrer le payement de la redevance de régulation dans la Convention avec les ALE

5

Point 4 : Défis dans la préparation des marchés publics

1

Transparence de l'information sur la préparation des marchés publics (PPMP)

- ☐ Accès à l'information, *où trouver l'information? Quel support approprié?*
- ☐ Disponibilité de l'information, *Quelle est la qualité de l'information?*
- ☐ Opportunité de l'information, *Quel est le Délais de diffusion de l'information?*

2

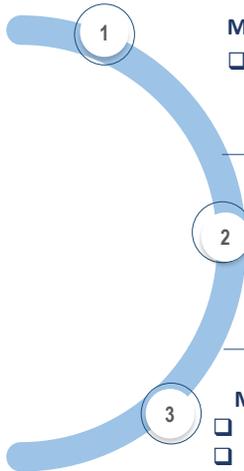
Appropriation des règles et procédures sur la préparation des MP

- ☐ Fonctionnalité des CGPMP, *Quelle approche d'identification des besoins? Combien de documents préparés? Avec quels des membres de la CGPM?*
- ☐ Nombre des personnes formées
- ☐ Qualité des personnes formées
- ☐ Contenu des modules

3

6

Point 4 : Défis dans la préparation des marchés publics

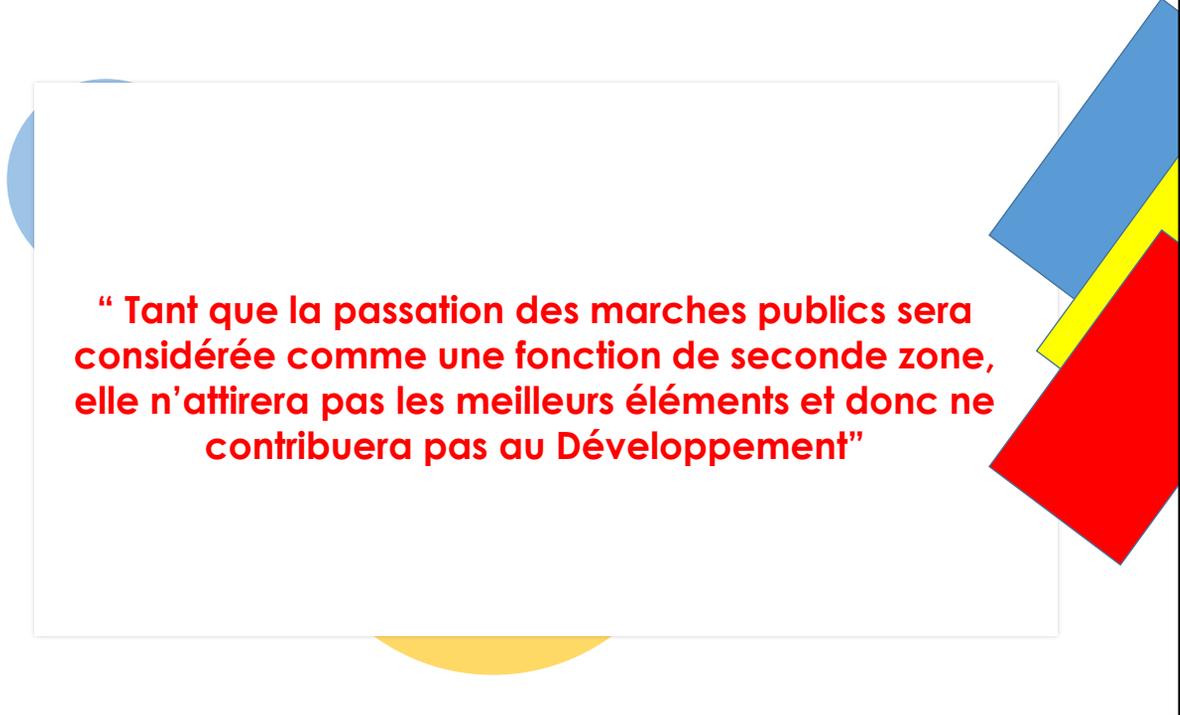
- 
- 1 **Moyen financier**
 - Problème de fonctionnement des CGMP
 - 2 **Moyen humain**
 - Nombre de personnes dans les CGMP
 - Capacités et efficacité des personnes dans les CGMP
 - 3 **Moyen technique et matériel**
 - Outils informatiques
 - Mobilier de bureau

7

Point 4: Quelques remèdes

- 
- 1 Renforcement de la transparence
 - 2 Renforcement des capacités des cadres des CGPM et de la Société Civile
 - 3 Renforcement des moyens humains, financiers et techniques

8



“ Tant que la passation des marches publics sera considérée comme une fonction de seconde zone, elle n'attirera pas les meilleurs éléments et donc ne contribuera pas au Développement”

9

MERCI

10